

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 07471

Numéro SIREN : 822 276 812

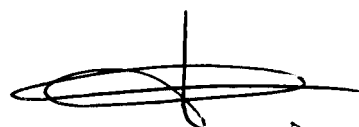
Nom ou dénomination : 3LY DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 02/01/2024 sous le numéro de dépôt 119

3LY DISTRIBUTION
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 103 428 euros
Siège social : 15 Place de l'Eglise
92500 RUEIL MALMAISON
RCS NANTERRE 822 276 812

COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DÉCEMBRE 2022

Pour copie certifiée conforme
La Présidente

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 3LY DISTRIBUTION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		15 place de l'Eglise 92500 RUEIL MALMAISON		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		8 2 2 2 7 6 8 1 2 0 0 0 1 0		Néant ☐		*	
				Exercice N clos le,		31/12/2022	
				Brut		Amortissements, provisions	
				1		2	
						Net	
						3	
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI	700 000		700 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	254 111	130 600	123 511
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	345 820	221 736	124 084
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	26 361		26 361
TOTAL (II)		BJ	BK	1 326 293	352 336	973 956	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU	114 342		114 342
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	1 846		1 846
		Autres créances (3)	BZ	CA	87 928		87 928
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE	170 923		170 923
		Disponibilités	CF	CG	243 716		243 716
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	1 832		1 832
Comptes de régularisation	TOTAL (III)		CJ	CK	620 590		620 590
	Frais d'émission d'emprunt à étaler	(IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations	(V)	CM				
	Ecart de conversion actif*	(VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	1 946 884	352 336	1 594 547
	Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 3LY DISTRIBUTION		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 103 428)		DA	103 428	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	20 328	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	10 343	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	454 498	
	Report à nouveau		DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	107 973	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	696 571	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	592 668	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	1 250	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	266 729	
	Dettes fiscales et sociales		DY	37 327	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)		EC	897 975		
Ecart de conversion passif* (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 594 547		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
			Ecart de réévaluation libre	ID	
			Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	480 832
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COMPTES ANNUELS

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 3LY DISTRIBUTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 1 594 547 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 107 974 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/04/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	700 000			700 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	700 000			700 000
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	211 863	42 249		254 112
- Installations générales, agencements aménagements divers	343 449			343 449
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 371			2 371
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	557 684	42 249		599 933
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	26 361			26 361
Immobilisations financières	26 361			26 361
ACTIF IMMOBILISE	1 284 045	42 249		1 326 294

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2022
Éléments achetés	
Éléments réévalués	700 000
Éléments reçus en apport	
Total	700 000

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	94 796	35 804		130 600
- Installations générales, agencements aménagements divers	165 413	54 256		219 668
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 503	565		2 068
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	261 712	90 625		352 337
ACTIF IMMOBILISE	261 712	90 625		352 337

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 117 969 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	26 361		26 361
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 847	1 847	
Autres	87 929	87 929	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 832	1 832	
Total	117 969	91 608	26 361
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

Fournisseurs - RRR à obtenir	17 075
Total	17 075

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 103 428,00 euros décomposé en 1 014 titres d'une valeur nominale de 102,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 897 976 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	592 669	175 525	417 143	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	266 730	266 730		
Dettes fiscales et sociales	37 327	37 327		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 250	1 250		
Produits constatés d'avance				
Total	897 976	480 833	417 143	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	173 606			
(**) Dont envers les associés	1 250			

Notes sur le bilan

Dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	592 669	1 220 000	
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	592 669	1 220 000	

Charges à payer

Fournisseurs - fact. non parvenues	17 355
Dettes provis. pr congés à payer	12 015
Charges sociales s/congés à payer	1 594
Charges fiscales s/congés à payer	161
Taxe d'apprentissage CAP	176
Formation continue CAP	659
Total	31 960

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

Maintenance, période d'avance	511		
Assurances, période d'avance	1 321		
Total	1 832		

3LY DISTRIBUTION
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 103 428 euros
Siège social : 15 Place de l'Eglise
92500 RUEIL MALMAISON
RCS NANTERRE 822 276 812

PROCURATION

Je soussigné

Yoann FARGEON

Demeurant 4 Allée Gustave Courbet - 78290 CROISSY SUR SEINE,

Agissant en qualité de gérant de la société AARLY, Présidente de la société 3LY DISTRIBUTION

Donne par les présentes pouvoir à

Maître Jean Christophe BLANCHIN

Avocat à la Cour

69 Rue la Boétie - 75008 PARIS

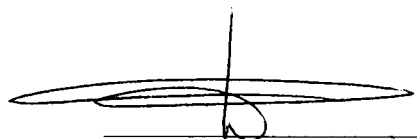
De pour moi et en mon nom, procéder auprès du guichet unique électronique des formalités d'entreprises à toutes formalités, dépôts, demandes d'immatriculation, modifications et radiations concernant ladite société,

En conséquence, faire toutes déclarations, signer toutes pièces, payer et recevoir toutes sommes, en donner bonne et valable quittance, décharges et/ou mainlevées et en général faire tout ce qui sera utile et nécessaire.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Fait à RUEIL MALMAISON

Le 27 novembre 2023



M. Yoann FARGEON

3LY DISTRIBUTION
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 103 428 euros
Siège social : 15 Place de l'Eglise
92500 RUEIL MALMAISON
RCS NANTERRE 822 276 812

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 107 973,91 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 107 973,91 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 562 472,28 euros.

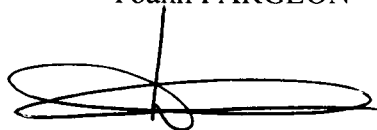
Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'élèvent désormais à 696 571,28 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Société AARLY
Yoann FARGEON



Jean-Christophe BLANCHIN
EI - CABINET D'AVOCATS
69 Rue la Boétie - 75008 PARIS
TEL : 01.40.67.92.99

Jean-Christophe BLANCHIN
EI - Avocat à la Cour
jcblanchin@blanchin-avocats.fr

Deborah NAKACHE AMAR
EI - Avocate à la Cour
dnakache@blanchin-avocats.fr

Immad HAOUAS
EI - Avocat à la Cour
ihaouas@blanchin-avocats.fr

Tribunal de Commerce de Nanterre
Service du RCS
4 Rue Pablo Neruda
92020 NANTERRE CEDEX

Paris, le 21 décembre 2023

LRAR N°1A 205 717 5138 5

3LY DISTRIBUTION
2016041 / JCB / BDE

V/REF : RCS NANTERRE 822 276 812

Monsieur le Greffier,

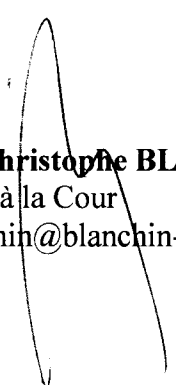
Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, les documents relatifs au dépôt des comptes sociaux de la société 3LY DISTRIBUTION, ainsi qu'un chèque de 45,02 euros en règlement des frais.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'adresser un récépissé suite à ce dépôt.

Croyez-moi,

Votre bien dévoué.

Jean-Christophe BLANCHIN
Avocat à la Cour
jcblanchin@blanchin-avocats.fr



PJ : citées